

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE – RÉOLUTION CA21 09 0257

Projet de résolution adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

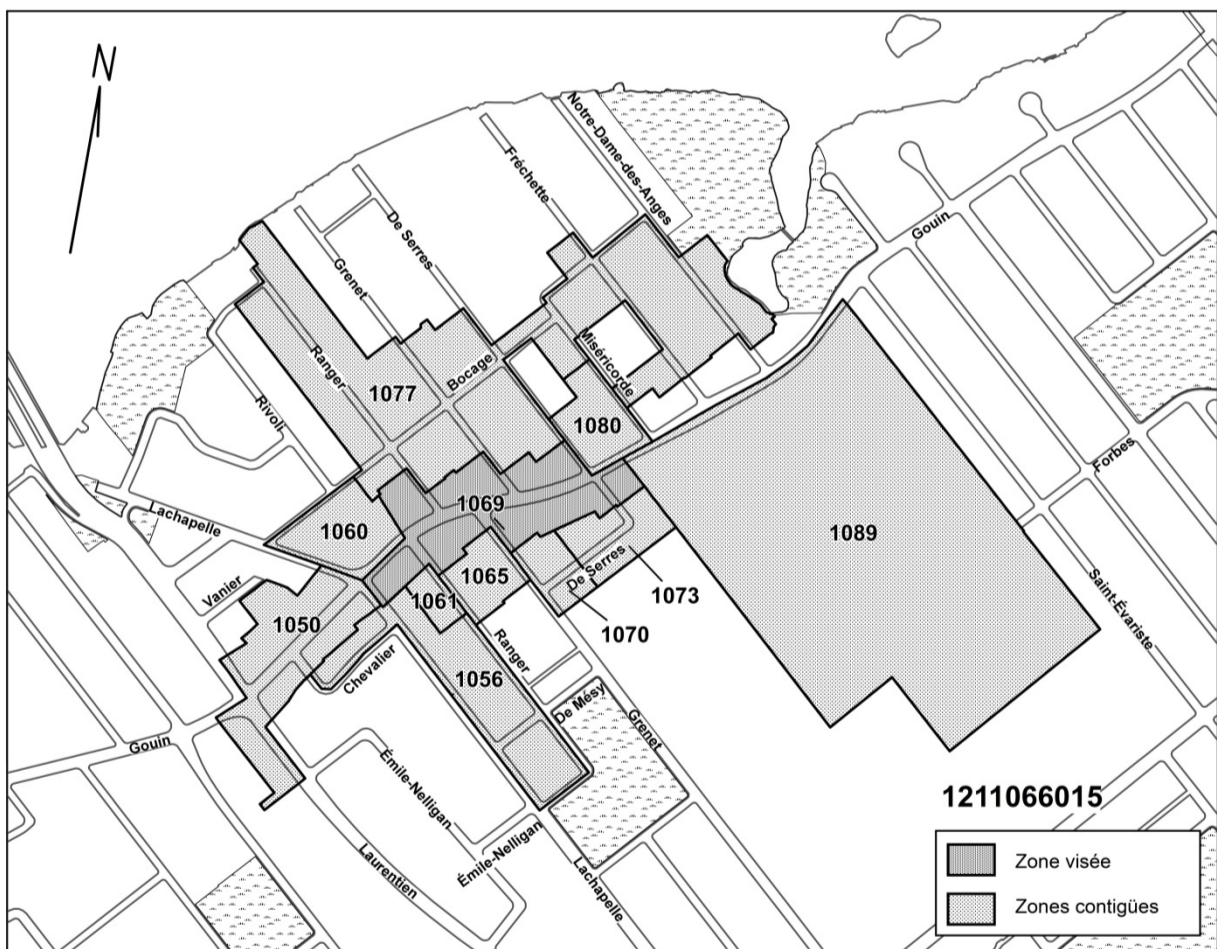
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de résolution CA21 09 0257 visant à autoriser l'installation d'enseignes pour le bâtiment portant le numéro 5780, boulevard Gouin Ouest - lot 1 435 193 du cadastre du Québec – Zone 1069 (dossier 1211066015) :

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté à sa séance ordinaire du 7 septembre 2021 un projet de résolution portant le numéro CA21 09 0257.

Conformément aux arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce projet de résolution sera soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours suivant la publication du présent avis.

La résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 435 193 du cadastre du Québec et portant le numéro 5780, boulevard Gouin Ouest, l'autorisation d'installer des enseignes et d'aménager le terrain aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce malgré l'article 473 (enseigne à message variable), du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Le projet de résolution CA21 09 0257 vise la zone 1069, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



Ce projet de résolution ne contient pas de disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Les questions ou commentaires des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 24 septembre 2021, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Résolution CA21 09 0257 », à l'adresse suivante: consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Résolution CA21 09 0257
Bureau du secrétaire d'arrondissement
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
Montréal (Québec) H2N 2H8

Les questions ou commentaires transmis par la poste doivent être reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le 24 septembre 2021 pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Le projet de résolution, le plan des zones concernées ainsi que la documentation afférente à ce dossier peuvent être consultés sur le site Internet de l'arrondissement montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

Fait à Montréal, le 9 septembre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert